

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 21 novembre 2006 à 20 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réjean Gélinas
Madame Carole Boisclair	Madame Johanne Harvey
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Réal Julien
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Boutin	Madame Brunelle Lafrenière
Madame France Désaulniers	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Duchesne	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Denis Émond	Madame Diane Samson

Madame Sylvie Giroux et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Denis Boulianne a quitté à 22 h 25.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Jean Boutet de la firme comptable Boutet, Drolet ainsi que de messieurs Stéphane Houle et Gilles Martel.

Au début de la séance, il est procédé à l'assermentation des commissaires représentants du comité de parents.

Président(e)

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 107 1106 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1106-03 soit adopté avec les modifications suivantes :

- ✓ que l'article 8 « Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle » ainsi que l'article 10 « Sujets présentés par les Services des ressources financières » soient déplacés pour être considérés successivement après l'article 3 de l'ordre du jour;
- ✓ que l'article 4.1 « Recommandation du comité de travail sur le cadre de référence des demandes d'aide financière » et l'article 4.2 « Modification à la résolution 59 0905 concernant les critères utilisés pour l'acceptation des demandes d'aide financière » soient déplacés pour être respectivement considérés aux articles 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour;
- ✓ que soient ajoutés les articles suivants :

5.1 Fiscalité scolaire.

5.2 Mise à jour du document 0906-08.

6.3 Persévérance scolaire – Chambres de commerce.

6.4 École secondaire du Rocher.

7.2 Nomination des représentants des organismes au comité E.H.D.A.A.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 108 1106 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 17 octobre 2006 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 1106-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Gilles Martel prend la parole et demande la tenue d'un huis clos afin de discuter du dossier de son enfant. Madame la présidente Danielle Bolduc consent à cette demande et une résolution est adoptée à 20 h 10 en ce sens.

Président(e)

Huis clos

RÉSOLUTION 109 1106 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 20, il est procédé à la réouverture au public de la présente séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 110 1106 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les interventions à la période de questions réservée à l'assistance étant complétées, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Sur ce, monsieur Denis Lampron mentionne que le dossier sur la clientèle scolaire sera présenté lors de la prochaine séance du conseil des commissaires compte tenu de la non disponibilité de l'ensemble des informations en provenance du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Monsieur Lampron informe après cela les commissaires de la conclusion d'une entente avec le Centre local d'emploi de La Tuque concernant la formation générale des adultes et plus particulièrement pour un programme « aide –cuisinier ».

Monsieur Denis Lampron quitte la séance au terme de sa présentation.

Consécutivement et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources financières, les commissaires prennent connaissance des états financiers 2005-2006 ainsi que du rapport du vérificateur externe. À cette occasion, madame la présidente Danielle Bolduc invite monsieur Jean Boutet de la firme comptable Boutet Drolet à présenter son rapport.

Au terme des informations fournies par monsieur Jean Boutet, il est procédé à l'adoption de la résolution ci-après décrite.

États financiers
2005-2006 et
rapport du
vérificateur
externe

RÉSOLUTION 111 1106 : CONSIDÉRANT que les opérations financières de la Commission scolaire de l'Énergie ont été vérifiées par la firme comptable Boutet et Drolet;

CONSIDÉRANT, par suite, que le directeur général a soumis les états financiers 2005-2006 de la Commission scolaire de l'Énergie et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soient acceptés le rapport financier de la Commission scolaire de l'Énergie au 30 juin 2006 et le rapport du vérificateur externe, décrits sur le document 1106-05.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par la Direction générale. Monsieur Claude Leclerc souligne la vacance d'un poste de direction de services et soumet une recommandation pour qu'il soit procédé au comblement de ce poste ainsi qu'à la formation d'un comité de sélection. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Comblement d'un poste à la direction des Services des ressources financières

RÉSOLUTION 112 1106 :

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Claude Vincent, directeur des Services des ressources financières, prévu pour le 2 mars 2007;

CONSIDÉRANT, suite à ce départ, que le poste sera vacant;

CONSIDÉRANT, par suite d'une analyse, que le directeur général recommande le comblement de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le poste de directeur des Services des ressources financières, vacant suite au départ à la retraite de monsieur Claude Vincent, soit comblé;

QU'aux fins de comblement, il soit procédé à l'ouverture et à l'affichage interne et externe de ce poste dans les meilleurs délais;

QUE soit également formé un comité de sélection ayant pour mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au choix de la personne candidate à ce poste;

QUE ce comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- ✓ Nicole Bourassa, commissaire;
- ✓ Sylvie Dupont-Simard, commissaire;
- ✓ Denis Émond, commissaire;
- ✓ Réal Julien, commissaire;
- ✓ Line Lecours, commissaire;
- ✓ Claude Leclerc, directeur général;
- ✓ Daniel Bussière, directeur général adjoint.

Adopté unanimement

Président(e)

Relativement à un autre dossier, monsieur Claude Leclerc présente ensuite une recommandation concernant la reclassification d'un cadre. Après avoir reçu les explications du directeur général, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Reclassement de Christian Lafrance, directeur adjoint aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

RÉSOLUTION 113 1106 :

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Émond a quitté les fonctions de directeur du service du transport scolaire et de l'informatique pour un départ à la retraite le 16 juillet 2005;

CONSIDÉRANT que la direction des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire a été confiée à monsieur Jean-Guy Trépanier suite au départ de monsieur Émond;

CONSIDÉRANT que monsieur Christian Lafrance a été engagé à titre de coordonnateur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire le 9 août 2005 afin de seconder monsieur Jean-Guy Trépanier dans ses fonctions;

CONSIDÉRANT que le nouveau plan de classification du personnel cadre est entré en vigueur le 2 juillet 2005 et que ce nouveau plan de classification fait partie intégrante du règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres;

CONSIDÉRANT que monsieur Christian Lafrance a présenté une demande de révision de son classement avant le 30 mars 2006, date prescrite par le comité sur les tâches atypiques de la direction générale des relations du travail au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier effectuée par madame Gisèle Boivin de la firme Léopold Larouche conseil, au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier effectuée par le directeur général et la recommandation en découlant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que monsieur Christian Lafrance soit reclassé directeur adjoint aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire à la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE ce classement soit rétroactif au 9 août 2005.

Adopté unanimement

Eu égard aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc porte à l'attention des commissaires le dossier sur la fiscalité scolaire. Il est décidé que la commission scolaire réaffirme l'importance de sa mission et du rôle des élus scolaires. Une résolution est adoptée en ce sens.

Président(e)

Secrétaire

RÉSOLUTION 114 1106 :

CONSIDÉRANT qu'à la suite des représentations des commissions scolaires, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déposé un projet de loi 43 modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale afin d'aider les contribuables à assumer l'impact de la hausse de la valeur foncière de leur propriété;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les unions municipales qui les représentent se sont ingérées dans le débat en demandant au gouvernement du Québec de diminuer le plafond de la taxe scolaire et de payer pour l'ensemble des besoins en éducation;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Montréal ont signé une entente avec le gouvernement du Québec pour un nouveau partenariat fiscal et financier de plus de 3,8 milliards de dollars pour les années 2007 à 2013 qui leur octroie notamment le remboursement de la TVQ et de taxes diverses;

CONSIDÉRANT que l'impôt foncier est utilisé pour financer en partie l'éducation publique dans sept provinces canadiennes;

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire permet de financer localement le système public d'éducation du Québec pour plus de 1,2 milliard de dollars;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires sont des gouvernements locaux, autonomes et responsables au même titre que les municipalités et qu'elles financent des services de proximité à la population (direction d'école, secrétariat, conciergerie, transport scolaire, entretien des écoles, etc.) à un coût de gestion très bas;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires assument une mission fondamentale et prioritaire dans notre société qui est d'assurer une éducation de qualité à tous les élèves, peu importe leur situation socioéconomique et géographique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE :

- ✓ de rappeler aux municipalités que les États généraux sur l'éducation ont confirmé le rôle et la place des commissions scolaires sans remettre en cause le financement du système public d'éducation;
- ✓ de demander aux élus municipaux du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie de respecter l'autonomie des commissions scolaires en matière d'impôt foncier local et le rôle des élus scolaires;
- ✓ de demander à leurs représentants au sein de l'UMQ et de la FQM de cesser leur campagne de banalisation de la mission des commissions scolaires visant à évacuer les gouvernements locaux scolaires du champ d'impôt foncier;

Président(e)

Secrétaire

- ✓ de réaffirmer la détermination de la Commission scolaire de l'Énergie à travailler avec ses partenaires du monde municipal au développement du système public d'éducation du Québec dans le meilleur intérêt des contribuables, de nos élèves jeunes et adultes, dans le respect des responsabilités des deux paliers de gouvernement local.

Adopté unanimement

Poursuivant, les commissaires procèdent à la mise à jour du document relatif aux délégations ou représentations au sein des organismes et des comités internes.

Délégations ou représentations au sein des organismes et des comités internes

RÉSOLUTION 115 1106 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie, à titre d'intervenante majeure dans le secteur de l'Éducation et de partenaire socio-économique d'importance, est sollicitée afin de désigner des représentants ou des délégués au sein de divers organismes externes;

CONSIDÉRANT également, eu égard à son fonctionnement, que la commission scolaire doit désigner des représentants pour divers comités internes découlant notamment de l'application de la loi, de règlements, de politiques, de décrets ou de conventions collectives;

CONSIDÉRANT finalement que le conseil des commissaires forme divers comités de travail dans le cadre de l'administration de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soient autorisées, pour l'année scolaire 2006-2007, les délégations et représentations au sein des organismes externes, comités internes et comités de travail, lesquelles sont décrites au document 1106-06;

QUE la présente résolution remplace la résolution 74 0906.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets présentés par les commissaires, monsieur Réjean Gélinas soumet, à titre de président du comité de travail sur le cadre de référence des demandes d'aide financière une recommandation de ce comité. Le conseil des commissaires adopte une résolution dans le sens de cette recommandation.

Recommandation du comité de travail sur le cadre de référence des demandes d'aide financière

RÉSOLUTION 116 1106 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire reçoit périodiquement des demandes d'aide financière à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques et communautaires (art. 255 L.I.P.);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a formé un comité de travail chargé d'analyser les demandes d'aide financière et de formuler des recommandations;

Président(e)

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a mandaté le comité de travail afin de valider la procédure d'analyse ainsi que les critères utilisés pour accepter ou refuser les demandes;

CONSIDÉRANT que le comité de travail a siégé à trois reprises et qu'il est en mesure de formuler des recommandations au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que les recommandations du comité de travail sur le cadre de référence à la gestion des demandes d'aide financière soumises à la commission scolaire soient adoptées telles que stipulées sur le document 1106-07.

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent ensuite une résolution afin de modifier les critères utilisés pour l'acceptation des demandes d'aide financière.

Modification à la résolution 59 0905 concernant les critères utilisés pour l'acceptation des demandes d'aide financière

RÉSOLUTION 117 1106 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 59 0905, que le conseil des commissaires a adopté des critères relatifs à l'acceptation des demandes d'aide financière à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques et communautaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit modifiée la résolution 59 0905 comme suit :

- ✓ Au dernier énoncé prévu au point 1, remplacer les termes « au bénéfice de l'ensemble des élèves » par « au bénéfice des élèves ».

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Réal Julien s'enquiert après cela de l'état du dossier concernant le programme de persévérance scolaire réalisé par les chambres de commerce. Sur ce, le directeur général, monsieur Claude Leclerc mentionne les démarches effectuées et souligne qu'une personne-ressource de la Table régionale de l'Éducation de la Mauricie est en élaboration d'un rapport sur ce programme.

La commissaire représentante du comité de parents, madame Sylvie Giroux demande ensuite des informations sur le fait qu'il y a quatre (4) remises de bulletins avec notes à l'école secondaire du Rocher comparativement à cinq (5) dans les années précédentes, et ce, pour les élèves du deuxième cycle. Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, explique alors que le régime pédagogique applicable au secondaire prévoit l'obligation de transmettre aux parents au moins quatre (4) communications par année, dont deux (2) bulletins et un bilan des apprentissages de fin d'année, afin de les renseigner sur le cheminement scolaire. La détermination du mode de communications relève du conseil d'établissement. La première

Président(e)

communication transmise aux parents le 17 novembre dernier contenait des renseignements sur le fonctionnement général de l'élève à l'école mais ne contenait pas de résultats académiques. Cette façon de faire est conforme au régime pédagogique.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Madame Maryse Demers présente alors la clientèle officielle au 30 septembre 2006. Il est procédé au dépôt de ce document.

Clientèle scolaire
au 30 septembre
2006 en formation
générale jeune

RÉSOLUTION 118 1106 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé le document 1106-08 relatif à la clientèle scolaire officielle au 30 septembre 2006 en formation générale jeune.

Adopté unanimement

Sur recommandation des Services éducatifs (jeunes), il est ensuite procédé à la nomination des organismes du milieu au comité consultatif E.H.D.A.A.

Nomination des
organismes du
milieu au comité
consultatif
E.H.D.A.A.

RÉSOLUTION 119 1106 : CONSIDÉRANT que le comité consultatif E.H.D.A.A. est notamment composé de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, lesquels sont désignés par le conseil des commissaires après consultation de ces organismes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie désigne les représentants suivants pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

- ✓ Danielle Roy Centre des services en déficience intellectuelle;
- ✓ Lorraine Nadeau Programme de psychiatrie infantile et juvénile.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 120 1106 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Marie-France Jolivet, enseignante au primaire à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, laquelle est effective au 30 juin 2006;

Président(e)

Secrétaire

- ✓ Solange Massicotte, enseignante au primaire à l'école de la Jeune-Relève de Shawinigan, laquelle est effective au 30 juin 2006.

Adopté unanimement

Démissions

RÉSOLUTION 121 1106 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Kathia Fernandez, éducatrice en service de garde, 7.5 heures/semaine à l'école Saint-Georges de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 30 octobre 2006;
- ✓ Lise Thiffault, éducatrice en service de garde, 8 heures/semaine à l'école Immaculée-Conception de Shawinigan, laquelle est effective au 4 novembre 2006.

Adopté unanimement

Abolition d'un poste

RÉSOLUTION 122 1106 :

CONSIDÉRANT, par suite de la démission de madame Kathia Fernandez, qu'un poste d'éducatrice en service de garde est vacant à compter du 30 octobre 2006 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel pour les postes d'éducatrice en service de garde pour l'année scolaire 2006-2007 ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE l'abolition d'un poste d'éducatrice en service de garde, 7.5 heures/semaine à l'école Saint-Georges de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 22 novembre 2006.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 123 1106 :

CONSIDÉRANT, suite à l'affichage de postes, que la commission scolaire doit combler des postes en personnel enseignant et de soutien ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel ;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions de la convention collective relative à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant ;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Viviane Lesieur, enseignante au primaire à l'école La Providence de Saint-Tite, et ce, à compter du 13 novembre 2006 ;
- ✓ Karine Ricard, technicienne en service de garde, poste régulier à temps partiel à 10 heures/semaine à l'école Saint-Jacques de Shawinigan, et ce, à compter du 24 novembre 2006;
- ✓ Jean-Philippe Huard, technicien en travaux pratiques, poste cyclique à temps partiel à 17 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher de Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 22 novembre 2006 ;
- ✓ Sarah Lawson, technicienne en travaux pratiques, poste cyclique à 12 heures/semaine au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan, et ce, à compter du 22 novembre 2006.

Adopté unanimement

Retrait de
disponibilité

RÉSOLUTION 124 1106 :

sont en excédent d'effectif;

CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 5-3.18 de la convention collective, que des personnels enseignants

la convention collective, que la commission scolaire a des postes d'enseignement à combler;

CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 5-3.20 de

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE de retirer de la disponibilité, à compter du 1^{er} août 2006, les personnes suivantes:

- ✓ Pierre Régis, enseignant en formation professionnelle (mécanique industrielle) au Carrefour Formation Mauricie;
- ✓ Mario Genois, enseignant en formation professionnelle (fabrication mécanique) au Carrefour Formation Mauricie.

Adopté unanimement

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION 125 1106 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Christian Piché, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit du 26 janvier 2007 au 25 janvier 2011, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 26 janvier 2007;
- ✓ Patrice Lefebvre, enseignant à l'école secondaire du Rocher de Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une demi-année soit du 26 janvier 2007 au 25 janvier 2011, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 26 janvier 2007.

Adopté unanimement

Modification d'un congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION 126 1106 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 232 0106, qu'un congé sabbatique à traitement différé a été autorisé à monsieur Marc Cloutier, enseignant à l'école secondaire du Rocher, à Shawinigan, secteur Grand-Mère ;

CONSIDÉRANT, qu'il y a lieu de procéder à la modification de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit modifié le congé sabbatique à traitement différé de monsieur Marc Cloutier en remplaçant la durée prévue de cinq (5) ans par une durée de quatre (4) ans.

Adopté unanimement

Entente – SQ antécédents judiciaires

RÉSOLUTION 127 1106 :

CONSIDÉRANT, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé* (2005, chapitre 16), que les personnes appelées à œuvrer auprès des élèves mineurs d'une commission scolaire ou à être régulièrement en contact avec eux doivent, avant leur embauche, transmettre à cette commission scolaire une déclaration qui porte sur leurs antécédents judiciaires ;

CONSIDÉRANT, en vertu de cette loi, que les personnes qui oeuvrent auprès des élèves mineurs d'une commission scolaire et celles qui sont régulièrement en contact avec eux doivent, à la demande de cette commission scolaire, lui transmettre une déclaration qui porte sur leurs antécédents judiciaires ;

CONSIDÉRANT, en vertu de cette loi, qu'une telle déclaration peut également être exigée par une commission scolaire si elle a des motifs raisonnables de croire qu'une personne qui œuvre auprès de ses élèves mineurs ou qui est régulièrement en contact avec eux a des antécédents judiciaires ;

Président(e)

CONSIDÉRANT que cette loi prévoit que les commissions scolaires peuvent vérifier ou faire vérifier, notamment par un corps de police du Québec, les déclarations d'antécédents judiciaires qu'elles reçoivent en application des dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que cette loi prévoit que les commissions scolaires peuvent communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de ces déclarations ;

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), qu'un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement nominatif à toute personne ou organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec ;

CONSIDÉRANT, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de la Sécurité publique ont convenu d'une entente-cadre qui établit les modalités de la vérification des antécédents judiciaires que les corps de police du Québec peuvent être appelés à effectuer pour les commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a sollicité la collaboration du corps de police afin qu'il procède, pour elle, à la vérification de déclarations d'antécédents judiciaires ;

CONSIDÉRANT que le corps de police accepte de procéder à cette vérification ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cet accord de principe soit ratifié par les parties ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente précitée avec la Sûreté du Québec et la Commission scolaire de l'Énergie ;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire. Monsieur Jean-Guy Trépanier mentionne la nécessité de procéder à la sélection de professionnels (architectes et ingénieurs) dans le cadre du projet d'agrandissement de l'École forestière de La Tuque. Au terme des informations fournies par monsieur Trépanier, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Président(e)

RÉSOLUTION 128 1106 :

CONSIDÉRANT que la ministre déléguée aux transports et députée de Laviolette, madame Julie Boulet, a annoncé au nom du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Jean-Marc Fournier, une aide financière de 2,4 millions de dollars à la Commission scolaire de l'Énergie pour l'agrandissement et le réaménagement de locaux à l'école forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser ce projet de construction, la Commission scolaire de l'Énergie se doit de procéder à la nomination de professionnels (architectes et ingénieurs);

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 12 du procédurier pour l'octroi de contrats de services professionnels pour la construction des immeubles adopté par la Commission scolaire de l'Énergie le 6 mai 1998, que la commission scolaire doit former un comité de sélection d'au moins trois membres dont le directeur des Services des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'article 14 « Composition du comité » de « l'instruction sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires » du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport stipule que « le comité de sélection est formé par la commission scolaire et est composé de trois membres, dont le directeur des services des ressources matérielles, et d'une personne désignée par la commission scolaire pour agir comme secrétaire »;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- ✓ monsieur Claude Boutin, commissaire;
- ✓ monsieur Claude Leclerc, directeur général;
- ✓ monsieur Jean-Guy Trépanier, directeur des services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

QUE madame Monique Guay agisse à titre de secrétaire du comité.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 21 novembre 2006.

À ce moment-ci, soit à 21 h 20, il est procédé à une suspension de la séance.

Président(e)

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 129 1106 : La commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Giroux PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et, en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 130 1106 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 131 1106 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 40, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 132 1106 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 133 1106 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déclarée close la présente du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire